

Gros ou Petits Risques Accord à haut risque !

Soit disant, pour répondre à une obligation légale, le Groupe SAFRAN a entrepris d'harmoniser tous les systèmes de prévoyance existant, pour converger vers un accord Groupe. Ceci a permis d'établir un cahier des charges afin d'arrêter un choix sur les organismes de gestion. Après une vingtaine de rencontres, nous voilà rendu au terme. La date butoir est fixée par la direction de Safran au 11, 22 ou... juin 2007.

Et voilà que tout s'accélère. La diffusion des tracts et des messages d'informations se multiplient.

*Principes de négociation avec une Direction.

Qui est demandeur pour une négociation d'un accord Groupe sur la Prévoyance ? La direction du Groupe.

Pourquoi ? Tout simplement pour pouvoir bénéficier d'avantages fiscaux assez considérables. Même si la mise en place d'un accord Groupe Prévoyance permettrait à tous les salariés de bénéficier d'une couverture sociale (ce qui n'est pas le cas actuellement), n'allons pas croire que cet argument soit l'élément déclencheur pour la direction du Groupe.

Avec l'ouverture de négociations sur un sujet comme la Prévoyance, la direction et les organisations syndicales touchent un sujet qui concerne l'ensemble des salariés du Groupe. La direction convoque et « mène la danse ». Malgré ça, il y a des principes à respecter :

* Le soutien inter-génération. La couverture Prévoyance doit faire le lien entre les générations. Nous soutenons le principe d'harmoniser un régime de prévoyance pour permettre à tous, actifs et retraités du Groupe d'en bénéficier. Il est inacceptable de sacrifier les retraités. Ils doivent être bénéficiaires de l'accord Groupe sans la moindre distinction ni mise à l'écart. A SPS, dans l'accord *MCDéfense, les retraités et les actifs sont gérés ensemble.*

* « Cotiser selon ses moyens pour en bénéficier suivant son besoin ». Cela est le principe même de la mutualité. Malgré la multitude d'accords existant au sein du Groupe, l'harmonisation ne doit pas être pénalisante. Aucun salarié du Groupe ne doit être pénalisé par le mode de cotisation. De nouvelles formules vont être mises en place (Isolé, Duo, Famille) avec une cotisation plancher. Ce nouveau mode de calcul avantagerait les hauts salaires en pénalisant les bas. A ce jour, *les cotisations des adhérents de notre contrat sont basées uniquement sur le salaire pour les actifs et sur les revenus pour les retraités.* Les salariés ne doivent pas être pris en otage par un accord qui risquerait de les pénaliser lourdement, celui-ci ayant un caractère obligatoire.

* Un accord Groupe n'est pas nécessaire : Entre autre chose, la Direction de Safran justifie la mise en place d'un accord Groupe Prévoyance pour faciliter la mobilité dans le Groupe. Mais combien de salariés sont appelés à se déplacer dans le Groupe et quelle catégorie de personnel ? De même, elle se glorifie d'une avancée sociale sous le prétexte que de nombreux salariés du Groupe ne bénéficient pas de couverture « Prévoyance ». Nous pouvons que nous réjouir d'une si belle intention mais à quel prix ? Pourquoi la Direction de Safran ne s'est pas appuyée sur des « modèles performants » et qui ont fait leurs preuves, pour l'élargir à l'ensemble du Groupe ?

Et SUD ?

Nous sommes dans une négociation au niveau du Groupe. Mais, fort de notre expérience au sein de la Mutuelle de la Défense, SUD a désigné des représentants pour participer au groupe de travail (courrier du 04/05/06). La direction du Groupe SAFRAN a refusé notre participation pour la simple raison de non représentativité au niveau national ou groupe. Malgré cela, nous avons pris les informations et

n'avons pas négligé de nous manifester à chaque occasion. C'est dans cet esprit que le 03/04/07, nous avons fait une déclaration à la réunion MC Défense. Le 17/04/07, SUD a envoyé un courrier à la direction de SAFRAN pour faire part de nos inquiétudes sur le mode de calcul des cotisations et la question des retraités, et demander la mise en place d'un référendum. Le 14 /06/07, M.Amiens-DRH à SPS répondait que tout se négocie au niveau du groupe et qu'il refusait un référendum sous prétexte que la direction du groupe « a choisi de négocier avec l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe ».

La négociation d'un accord Groupe Prévoyance vient après la signature en 2006 d'un accord sur le développement du dialogue social par l'unanimité des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe. Au delà des multiples avantages, l'accord prévoit la possibilité pour chaque organisation syndicale concernée de désigner des coordinateurs. Nous nous réjouissons de l'initiative de la CGT et de la CFDT de vouloir organiser une Assemblée Générale payée le 27 juin 2007. Nous regrettons que toutes les organisations syndicales présentes aux négociations n'en n'ait pas fait de même. Nous espérons que cette AG payée sera l'occasion de rencontrer un « coordinateur syndical groupe ». Il ne faut pas que cette AG

payée se résume à un simple réunion d'information. Il faudra construire un socle de revendications issu d'un comparatif entre l'existant et le nouvel accord. Il est évident qu'une seule réunion d'une durée d'une heure ne suffira pas. A l'issue de cette 1^{ière} AG payée et quelque soit l'issue de la signature de l'accord Groupe, SUD mettra tout en œuvre pour converger avec les salariés de SPS. La signature d'un accord Groupe n'est pas une fatalité en soit. Malgré la mise à l'écart de notre OS au niveau Groupe, **SUD soutient et appelle tous les salariés à participer à l' AG Payée du 27 juin 2007**. Nous appelons toutes les OS à converger ensemble pour défendre notre protection sociale.

Les futures mesures gouvernementales (franchise) vont accroître le coût supporté par les salariés. Ce nouvel accord Groupe ne fera qu'accentuer le poids de la part à la charge des salariés surtout pour les bas salaires actifs et retraités.

Si la protection sociale à SPS était parmi les meilleures du Groupe, c'est parce que les salariés et les organisations syndicales s'en sont donnés les moyens par le passé.

La solidarité intergénérationnelle est un impératif et les retraités doivent bénéficier des mêmes conditions que les actifs.

Les cotisations doivent être assises sur les salaires pour les actifs et sur les revenus pour les retraités.

SUD appelle tous les salariés et retraités à participer à l'Assemblée Générale Payée du MERCREDI 27 JUIN 2007 .

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr